

RÉUSSIR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Guide de bonnes pratiques pour un traitement rapide de vos factures



Chers partenaires,

La réforme de la facturation électronique vise à simplifier et sécuriser l'ensemble de nos échanges (factures émises et reçues).

Pour garantir la fluidité de ce nouveau dispositif, notre collaboration est essentielle.

1. Rappel des canaux de dépôt à votre disposition

1.

Via une Plateforme Agréée



Vous déposez la facture sur votre propre plateforme agréée d'émission. Celle-ci se charge de la télétransmettre automatiquement à Chorus Pro, qui nous l'achemine.

2.

Via le Portail Chorus Pro



Le circuit historique reste maintenu : vous pouvez continuer à déposer vos factures directement et sans intermédiaire sur le portail public Chorus Pro.



Chorus Pro



Exception : les factures relatives aux marchés de travaux (décomptes) doivent continuer à être déposées directement sur le portail Chorus Pro.

2. Les clés d'une transmission réussie vers Chorus

Le bon acheminement de vos factures depuis votre outil (ou plateforme) jusqu'à nos services financiers repose en particulier sur la qualité des données saisies. Le système interroge automatiquement l'Annuaire de la facturation électronique pour diriger la facture vers le bon destinataire.

→ Notre check-list commune avant tout envoi :

Afin d'éviter **les rejets informatiques** et de garantir un paiement dans les meilleurs délais, assurez-vous que les éléments suivants sont rigoureusement renseignés :



L'identification exacte (SIRET)

Vérifiez que votre numéro SIRET et vos informations de tiers sont correctement saisis pour être bien identifiés dans l'annuaire Chorus.



Les références d'engagement

Indiquez systématiquement nos références (code service, références d'engagement) pour que la facture soit directement liée au bon service lors de l'import des factures.



Le montant de la TVA

Détaillez clairement la TVA. Cette réforme cible spécifiquement les factures avec TVA, cette donnée est donc incontournable pour le routage BtoG.



L'adresse de facturation électronique (Adresse FE)

Assurez-vous que l'entité financière destinataire est correctement sélectionnée pour garantir que le flux arrive à la bonne adresse électronique.



Rien ne change concernant les consignes habituelles de facturation.

Scanner ici

